

intérêts commerciaux et industriels, etc., doivent être pris en considération. Il faut aussi examiner cette question de la *rédistribution* des sièges électoraux dans son ensemble, non seulement au point de vue d'un comté en particulier, mais au point de vue de tous ; de manière à ne pas établir une prépondérance politique injuste en faveur de telle partie de la Province contre telle autre partie de la Province, car il y a ce qu'on pourrait appeler un certain équilibre que l'on doit maintenir entre les différentes parties de la Province au point de vue de la représentation.

Bien que je ne sois pas en principe opposé à l'idée de donner, comme je l'ai dit, une plus grande représentation pour certaines parties de la Province, la question d'opportunité pour le moment est celle que j'invoque contre la deuxième lecture du bill.

L'état de choses actuel, le nombre des comtés que nous avons actuellement, existe depuis la confédération et nous pourrions, je crois, en attendant que l'on ait étudié la question dans son ensemble, ajourner l'adoption de la mesure du gouvernement pour laquelle il ne paraît pas y avoir d'urgence.

Une autre raison et la principale qui m'engage à voter dans ce sens est qu'il faut qu'il y ait justice égale pour tous les comtés. Or j'ai déjà fait part à la Chambre,